



D_2020_37

DÉCISION du Président
*Attribution d'une subvention de soutien
aux activités de l'association L.A Géo-Data
(Années 2019-2020)*

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L. 5211-10,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 déclarant l'état d'urgence sanitaire pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020,

Vu l'article 1-II de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 et l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2020_02 en date du 31 janvier 2020 relative à l'élection de Jean-Michel BRARD à la présidence d'atlantic'eau,

Vu les statuts de l'association L.A Géo-Data en date du 07 février 2019, association régie par la loi du 1er juillet 1901,

Considérant d'une part la compétence d'atlantic'eau en matière d'exploitation des réseaux d'eau potable et d'autre part les objectifs de l'association L.A Géo-Data visant à développer les usages de l'information géographique en Loire-Atlantique et notamment la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique,

Considérant que l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant supérieur au seuil de 23 000 € nécessite la conclusion d'une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

DECIDE

Article 1 : D'octroyer une subvention de soutien aux activités de l'association L.A Géo-Data au titre des actions engagées en 2019 et 2020 d'un montant total de **275 629 €** comprenant :

- une participation aux charges de fonctionnement s'élevant à 6 553 € au titre de l'année 2019,
- une participation aux charges de fonctionnement s'élevant à 83 000 € au titre de l'exercice 2020,
- une participation d'un montant de 186 076 € correspondant à 20% du coût de l'opération de constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) Image de la Loire-Atlantique ;

Article 2 : D'approuver la signature d'une convention entre atlantic'eau et l'association LA Géo Data définissant l'objet, le montant, et les conditions d'utilisation de la subvention de soutien susvisée ;

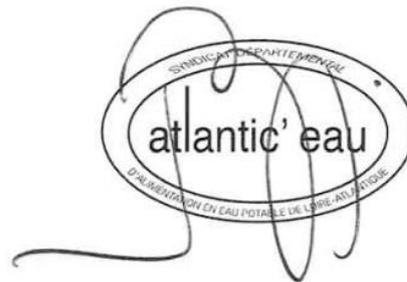
Article 3 : De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2020 d'ATLANTIC'EAU

Article 4 : Le Président d'atlantic'eau est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise au représentant de l'Etat,
- publiée sur le site internet d'atlantic'eau,
- notifiée au Trésorier,
- transmise pour information aux membres du Comité syndical,
- inscrite pour information à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical.

Fait à Nantes, le 07/05/2020

Le Président,
Jean-Michel BRARD



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 07/05/2020
 - de sa publication sur le site internet d'atlantic'eau le 12/05/2020
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.